

# Ici l'Etat investit pour l'écologie

Grâce au Fonds Vert,

Votre commune participe à la renaturation des villes grâce à la végétalisation des toitures de ses logements communaux.

**Nom de l'opération** : Végétalisation des toitures des logements communaux – Arrêté n°2023-213-006

**Coût de l'opération** : 21400.99€ TTC

**Montant européen accordé** : 14267.33€

